



Problème de rémunération et conseil tribunal de commerce

Par **yhotko**, le **24/06/2008** à **15:43**

bonjour, rnje travail dans une agence immobilière depuis le mois de septembre 2007, ayant très peu d'expérience dans ce domaine, le gérant de l'agence ne me prenait en formation qu'à une seule condition: ne pas me déclarer, continuer de toucher mon chômage le temps de réaliser quelques ventes et régulariser cette situation dès que j'aurais mis un peu d'argent de coté. Proposition que j'ai accepté (sachant qu'il avait refusé de prendre un ami parce que celui-ci ne touchait pas le chômage).rnTout ce passait bien malgré le caractère particulier de mon gérant (harcèlement et insultes envers plusieurs de mes collègues qui ont démissionnés depuis, mais moi, le petit nouveau, j'étais l'exemple à suivre) jusqu'à ce qu'éclate une histoire. J'avais réalisé une vente au mois de décembre d'un bien dans une maison réhabilitée en différents lots d'appartements. Il s'est avéré que cet appartement n'était pas le bon mais celui d'en face. Il faut savoir que aussi bien moi, que mon gérant, sommes responsable de cette erreur (je vous passe les détails, car l'explication nécessite une explication orale, sachez que je n'essaye pas de me "blanchir" mais nous sommes tout 2 responsables de cette erreur). Les clients ont réclamés le remboursement de la commission d'agence (7500e) et un dédommagement fixé à 2500e (réglé a l'amiable). Bien évidemment le climat à radicalement changé depuis ce jour, sachant que je venais de signer mon contrat et que j'étais en période d'essai. rn1 mois et demi après, j'étais convoqué dans le bureau de mon directeur pour qu'il m'informe de mon licenciement et qu'il récupérerait les 2500e de dédommagement, versé à mes clients, sur ma fiche de paye.rnJ'aimerais savoir comment récupérer mon argent? est ce que je risque quelque chose (et si oui qu'est ce que je risque) puisque la vente a été réalisée alors que je n'étais pas encore déclaré? Puis je me rendre au tribunal de commerce pour l'attaquer pour "travail non déclaré"? et que puis je lui réclamer? rnSachant que mon gérant est un ancien juriste j'ai peur qu'il ai déjà tout verrouiller de son coté, car c'est comme ceci qu'il essaye actuellement de voler plus de 10 000e a un ancien collègue. rnMerci d'avance pour

vos réponses.rnrnCordialement